

A Saran, le 3 février 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2025

CONVOCAION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale du Comité Départemental d'Équitation du Loiret se tiendra le :

JEUDI 20 MARS 2024 À 14h30

CDE Loiret

318 rue de la fontaine 45770 Saran

Les membres actifs au 31 août 2024 du Comité Départemental d'Équitation du Loiret et à jour de leur cotisation 2025 au 14 février 2025, pourront voter **par internet du 8 mars 2025 à 08h00 au 20 mars 2025 à 14h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article 6.B du RI).

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Élection du Président,

Point n° 2 – Élection du Comité directeur

Le jour de l'Assemblée générale, **les membres actifs pourront voter sur place par internet jusqu'à 14h**

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont consultables sur le site www.cde-loiret.fr dans la rubrique « Le CDE » rubrique « AG et réunions »

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **jeudi 27 mars 2025 à 14h00.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde assemblée réunie sans condition de quorum le **jeudi 27 mars 2025 à 14h** à l'adresse suivante : CDE Loiret 318 rue de la fontaine, 45770 Saran

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations

Lionel LANGLET

Président de CDE Loiret



Lionel Langlet